



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES CCTP

Marchés Publics de Fournitures Courantes et de Services

Identification de l'acheteur :

Pouvoir adjudicateur :

Centre Hospitalier Universitaire de Reims, en qualité d'établissement support du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne - 45, rue Cognacq-Jay - 51092 Reims Cedex

Direction acheteuse :

Direction des achats - Pôle logistique - Rue Roger Aubry - 51092 Reims Cedex

Objet du marché :

N° 039 – FOURNITURE DE PRODUITS & DISPOSITIFS POUR NUTRITION PEDIATRIQUE

SOMMAIRE

ARTICLE I- OBJET DU MARCHE	3
ARTICLE II-NORMES	3
ARTICLE III-CERTIFICATION ISO 22000.....	3
ARTICLE IV–ANALYSES EXHAUSTIVES DE LA COMPOSITION DES LAITS INFANTILES	4
ARTICLE V – DEVELOPPEMENT DURABLE	4
ARTICLE VI - TRACABILITE	5

ARTICLE I- OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la fourniture de produits et dispositifs pour nutrition pédiatrique nécessaire aux établissements listés ci-après du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne (GHUC) :

- CHU de Reims
- CH Auban Moët d'Epernay
- CH de Châlons en Champagne

ARTICLE II-NORMES

L'exigence de conformité de chaque produit, matériel aux normes en vigueur qui leur sont applicables est considérée comme clause technique commune et permanente. Les références de cette conformité devront figurer dans les offres.

Au cas où la réglementation relative à cette conformité évoluerait au cours de l'exécution du marché, il est impératif que le titulaire satisfasse aux nouvelles exigences et en apporte la preuve au Centre Hospitalier Universitaire à l'adresse dirachatsghuc@chu-reims.fr.

Le nouveau seuil maximum autorisé pour la présence de toxine céréulide dans les produits concernés est fixé à 0,014 µg (microgrammes) par kilogramme de masse corporelle. Ce seuil remplace le seuil précédemment en vigueur de 0,03 µg/kg. La conformité des produits sera vérifiée conformément aux méthodes d'analyse standardisées en vigueur, fournie sur la fiche technique du produit du candidat.

ARTICLE III-CERTIFICATION ISO 22000

Certains établissements sont certifiés ISO 22000 dans le périmètre production et livraison de repas aux points de consommations : patients, résidents et personnel (management de la Sécurité des Denrées Alimentaires).

C'est pourquoi nous accordons une attention particulière sur les livraisons, réponses aux Fiches de non-conformité et suivie des actions mises en place pour garantir la Sécurité des Denrées Alimentaires.

Le Centre Hospitalier Universitaire se laisse le droit d'effectuer des audits de contrôle chez le titulaire du marché.

Il est demandé au candidat de fournir ces documents :

- Certification des emballages au contact alimentaire (si possible le logo .
- Certificat ou attestation de non OGM ;
- Certificat d'alimentarité des contenants ;
- Tout autre certificat, attestation ou convention comme par exemple : ISO 22000, 9001



ARTICLE IV–ANALYSES EXHAUSTIVES DE LA COMPOSITION DES LAITS INFANTILES

Pour tous les lots, les exigences minimales suivantes sont exigées, et devront être produites sous forme d'analyses effectuées par un laboratoire extérieur.

Les éléments recherchés suivants doivent respecter les limites définies ci-dessous :

- Phtalates et plastifiants : LQ = 0,001-0,01 mg/kg
- Aluminium : LQ inférieur ou égal 0.001 mg/kg
- Bisphénols (A, S) et dérivés, résines époxy, vinyles esters : LQ inférieur ou égal 0.001 mg/kg
- Dioxyde de titane : LQ = 0,03-0,1mg/kg
- Pesticides : LQ= 0,001-0,010 mg/kg
- Dioxines, Furanes : LQ = 0.001 – 0.010 mg/kg
- PCB : LQ = 0.001 – 0.010 mg/kg
- Parabènes E214, E215, E218 et E219 : LQ = 0.01 – 0.10 mg/kg

Dans le cas d'un changement de référence, de composition, ou de recette, le titulaire devra fournir une nouvelle analyse ; et dans tous les cas chaque année pour vérifier la conformité du produit.

ARTICLE V – DEVELOPPEMENT DURABLE

1- Lot 03 – Aliment lacté de régime pour prématuré et nourrisson de faible poids de naissance (poids de naissance supérieur à 1800g) en noulette et poudre

Objectif :

Assurer la collecte, le traitement et le recyclage des mini biberons en verre, lot 03, conformément aux réglementations en vigueur, dans une démarche de développement durable et de réduction des déchets.

Procédure de ramassage :

La collecte des mini biberons en verre doit être effectuée à intervalles réguliers, définis en concertation avec le service de soins, en fonction du volume de consommation.

Les biberons doivent être stockés dans des contenants spécifiques, adaptés au stockage de verre, clairement identifiés et résistants aux manipulations.

La collecte doit respecter les règles de sécurité et d'hygiène, en évitant toute casse ou dégradation des contenants.

Procédure de recyclage :

Les biberons en verre collectés doivent être acheminés vers une installation de traitement ou de recyclage agréée, conformément à la réglementation en vigueur.

Le traitement doit inclure le tri et la remise en état pour recyclage.

Un suivi de la traçabilité doit être assuré, avec la documentation des quantités collectées, transportées et recyclées.

Le recyclage doit respecter les normes environnementales, visant à valoriser le verre en tant que matière première secondaire.

2- Pour tous les lots

La démarche environnementale du candidat doit favoriser une démarche de développement durable depuis la sélection des matières premières, la transformation de celles-ci, la réutilisation, l'optimisation des emballages, la gestion des déchets... tout en respectant à minima la réglementation en vigueur.

Pendant la durée du marché le titulaire sera interrogé sur le suivi de ses actions environnementales.

ARTICLE VI - TRACABILITE

Les établissements, dans le cadre des garanties de qualité appliquées à l'ensemble de ces activités, ont mis en place, pour un certain nombre d'équipements, produits, fournitures et services, un dispositif de traçabilité.

Il est donc demandé aux candidats d'indiquer clairement dans leurs offres, le pays d'origine de la production et dans certain cas, le mode, la nature ou le type de culture ou d'élevage

Reims, le 29 juillet 2026

Pour la Directrice Générale
et par délégation
Le Directeur des achats

David ROZÉ